

PRÉFET DU VAL-D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE
SARCELLES
Bureau de la Réglementation et
des Distinctions Honorifiques

Sarcelles,

Section médailles
Tél. : 01.34.04.30.06 / 30.84
Courriel : sp-medailles-sarcelles@val-doise.gouv.fr

**Déposer vos demandes de médaille d'honneur en ligne,
uniquement pour les candidats qui résident dans le département du Val d'Oise,
en suivant les consignes suivantes.**

**Cette dématérialisation se base sur les procédures simplifiées mises en place par le Ministère
de l'Intérieur**

**Comment déposer une demande de médaille d'honneur régionale, départementale et
communale en ligne ?**

1) Prérequis informatique

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

Navigateur	Version minimum
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

2) Lien de la médaille demandée

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur est accessible depuis le portail [Démarches Simplifiées](#). Pour déposer une demande en ligne, utiliser **le lien ci-dessous**. (**Attention** : pensez à vérifier que le candidat relève bien de cette médaille).

Pour la médaille régionale, départementale et communale :

L'employeur dépose la demande.

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal.

Cliquez sur le lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

3) Connexion au portail Démarches Simplifiées.

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

La partie gauche

rappelle le nom de la médaille
et résume les conditions d'attribution

L'écran d'accueil se compose de 2 parties :

La partie droite

permet la connexion

demarches-simplifiees.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commencer la démarche

(1)
Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte (2)

ou

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

(3)

Médaille d'honneur Régionale,
Départementale ou Communale -
Collectivités

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal. C'est la nature des services

POUR LA PREMIERE CONNEXION,

Vous devez utiliser

- soit créer un compte démarches simplifiées (1)

- soit FranceConnect (3)

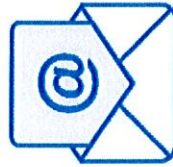
Pour les connexions suivantes, vous pouvez utiliser :

- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2) ;

- soit FranceConnect (3)

4) Vérification de votre adresse courriel

Pour une création de compte ou une vérification de compte, **Démarches-simplifiées** vous adressera directement un mail avec un lien d'activation.
N'oubliez d'aller voir dans vos spams.



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre
adresse @

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le
message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message, nous pouvons vous le renvoyer.

Email

Renvoyer un email de confirmation

5) Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est le **numéro de SIRET de l'employeur** qui authentifie le dépôt du dossier.

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

À gauche,
de vérifier à nouveau la médaille sollicitée et de connaître les conditions d'attributions

Pour lire la totalité du texte, utiliser l'ascenseur de l'écran

À droite,
De saisir le numéro de SIRET de l'employeur puis
De valider

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Valider

Médaille d'honneur

La médaille d'honneur agricole est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée du secteur agricole et des industries qui s'y rattachent et tirant de cette activité l'essentiel de ses ressources :

La médaille d'honneur agricole comprend quatre échelons :

- la médaille d'argent, qui est accordée après 20 années de services ;
- la médaille de vermeil, qui est accordée après 30 années de services ;
- la médaille d'or, qui est accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, qui est accordée après 40 années de services.

L'ancienneté s'apprécie à la date de la promotion.

6) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.

demarches-simplifiees.fr Dossiers Numéro de dossier

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.
Ces informations seront jointes à votre dossier.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Siret :
Forme juridique : Ministère
Libellé NAF : Administration publique générale
Code NAF : 8411Z
Date de création : 01/03/1983
Effectif organisation : 500 à 999 salariés
Code effectif : 41
Numéro TVA intracommunautaire : FR45110014016
Adresse : MINISTERE DE L'INTERIEUR, 8, PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 FRANCE
Capital social :

Continuer avec ces informations

Insérer un autre numéro SIRET

Pour changer de numéro de Siret

Pour accéder au formulaire en ligne, cliquer sur « Continuer avec ces informations »

Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.